



# LE DÉPARTEMENT

**Le Président**

Affaire suivie par : Christophe Lemoine  
Direction : des infrastructures et mobilité  
Service : Pôle technique Fayence Esterel  
☎ : 04 83 95 66 30  
Nos réf : D18-03901-VAR  
Vos réf : MG/JHPR/CC/2018

MAIRIE DE SAINT-TROPEZ	
Courrier "arrivée"	
Le 25 OCT. 2018	
N° 90278	
Gestionnaire :	DIA
Copie :	JPT

Monsieur Jean-Pierre TUVÉRI  
Maire de Saint-Tropez  
Hôtel de Ville  
83992 SAINT-TROPEZ

Toulon, le 23/10/2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 23 juillet dernier, vous avez sollicité l'avis du Département sur le dossier de l'abrogation partielle du plan local d'urbanisme de votre commune relative au classement de la parcelle BA 442 en zone A.

En retour, je vous informe que celui-ci n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

